Case FRC 20

A MESSIEURS DU CHATELET

Sur leur premier Arrêté (1).

BRAVO, Meſſieurs du Châtelet ;
Comme votre Arrêté me plaît !
Qu'il eſt vigoureux .... *énergique* ;
Car c'eſt le mot, le mot technique ;
Conſacré pour bien exprimer
La ſage & noble réſiſtance
Des Magiſtrats à la puiſſance
Qui veut envain les réformer !
Les réformer ! en conſcience
Y penſe t'on ? Qui put jamais
Concevoir l'idée inouie,
Le projet *déſaſtreux*, impie ;
Le plus monſtrueux des projets ;
Celui de porter la réforme
Dans notre légiſlation ;
De vouloir qu'un plan uniforme (2)

(1) Cet Arrêté, par lequel le Châtelet a fait connoître bien clairement qu'il préféroit de déſobéir au Roi, que de riſquer de déplaire au Parlement, a été corroboré par un ſecond, où l'on ne remarque du moins aucune expreſſion indécente ou ſcandaleuſe.

(2) Les nouvelles Loix portent un caractere ſi frappant de

De loix d'adminiſtration,
Sous le prétexte d'harmonie,
Subſtitue aux joyeux débats
De Cours qui ne s'accordent pas, (3)

juſtice & de ſageſſe en général, qu'il faut vouloir fermer les yeux à l'évidence, pour en méconnoître les avantages; auſſi entend-on dire par-tout, même aux gens les plus entichés des préjugés parlementaires, qu'il y a dans le nouveau Code une infinité d'excellentes choſes, & que tout paſſeroit à peu-près, ce ſont leurs termes, ſi le Roi vouloit ſe décider à.....

Au ſurplus il faut être juſte: la Cour pléniere offre dans ſon organiſation pluſieurs imperfections, dont l'eſſentielle, qui ne me paroît pas avoir été ſentie, eſt de n'avoir nullement pourvu aux intérêts du Tiers-État, qui a tout droit de réclamer, & qui eſt le ſeul qui ne ſe plaigne pas; tandis que ceux à qui on le ſacrifie, jettent les hauts cris, ſans trop ſavoir pourquoi. Il fut peut-être un tems où la Magiſtrature pouvoit repréſenter cet ordre utile & ſi précieux: ce n'eſt plus sûrement aujourd'hui: la Robe eſt preſque toute noble; auſſi la voyons-nous ſe lier étroitement avec la haute Nobleſſe, qui autrefois la dédaignoit. Cette révolution, qu'on ne remarque pas aſſez, doit allarmer le Tiers-État; c'eſt au Souverain à pourvoir à ſa sûreté. Il y a au reſte dans ſon ſein au moins autant de lumieres & de connoiſſances que dans les deux autres Ordres: qu'il y choiſiſſe lui-même ſes Députés; l'Ordre des Avocats ſurtout en fournira d'excellents.

Mais il eſt toujours inconteſtable qu'il eſt de toute néceſſité qu'il exiſte, ſous une dénomination quelconque, un Tribunal au-deſſus des Parlemens, qui ait le pouvoir de juger les Magiſtrats, puiſqu'il eſt de la plus grande évidence que ni le Roi ni la Nation ne doivent déſirer qu'ils ſoient jugés par leurs Compagnies.....

(3) Autant de Parlemens, autant d'enregiſtremens, & ſouvent autant d'opinions différentes ſur la même Loi: on en voit aujourd'hui

L'ennuyeuſe monotonie
Qui déplaît tant à nos Français ;
De la concorde & de la paix ;
De prétendre que des barbares ,
Comme Poitevins, Lyonnais ,
Et tant d'autres peuples ignares
A peine ayant viſage humain,
Puiſſent ſans faire un long chemin
Dans leur pays trouver juſtice ;
Comme ſi ſans le ſacrifice
Et de ſon tems & de ſon or
On pouvoit trouver en province
Cet ineſtimable tréſor ,
Le plus grand des bienfaits du Prince ,
Dont on ne jouit qu'à Paris ,
Où l'on le paye à juſte prix.
O vous, que des ſots ſans ſcrupules
Oſent traiter, *ô nefandum* !
De gothiques, de ridicules ;
Vous le ſacré Palladium
Des libertés Nationales,
Reſpectable vénalité,
Vous ſa digne poſtérité ;
Sainte inamovibilité,

un bel exemple. Peut-on de bonne foi ſouhaiter de voir ſe perpétuer dans la Monarchie une pareille bigarrure ?

Auguſtes Loix fondamentales : (4)
Vous auſſi, céleſte flambeau
Qui brillez pour vos ſeuls Miniſtres
Et qui n'en êtes que plus beau :
O vous, que des eſprits ſiniſtres
Voudroient nous faire enviſager
Comme archives de l'ignorance ;
Code, qu'a ſi bien ſû venger
Par ſa foudroyante éloquence
Un Magiſtrat plein de candeur ;
Code divin, puiſqu'il faut croire
A ſon fameux réquiſitoire,
Chef-d'œuvre de légiſlateur ; (5)

(4) Préparés depuis quelque tems aux aſſertions les plus hardies, les plus invraiſemblables, les plus abſurdes, pouvions-nous l'être à nous entendre dire que l'inamovibilité des Magiſtrats étoit une Loi fondamentale de la Monarchie ? Peut-on raiſonner avec des gens qui, pour s'exagérer leur importance, oſent ſe mentir ainſi à eux-mêmes, & qui ne rougiſſent pas de tirer vanité de ce qui les avilit réellement, de la honteuſe vénalité des Charges, cette lépre hideuſe & flétriſſante, qui en dégradant les plus nobles fonctions, rend mépriſable aux yeux des autres Nations, une conſtitution où non-ſeulement elle eſt encore tolérée, malgré le vœu du Monarque, mais où elle trouve encore des apologiſtes qui veulent en faire un principe conſtitutif de l'État !

(5) Vous tous, petits aboyeurs ſubalternes, échos ſi complaiſants, qui criez tant au deſpotiſme, ſur la foi de vos Docteurs, qui s'efforcent de nous perſuader que tout eſt perdu, parce qu'on attaque leurs uſurpations, leurs exemptions, leurs odieux abon-

Vous ſurtout, ſainte Hiérarchie
De Tribunaux petits & grands,
Qui fûtes, dit-on, établie
Dès qu'on jetta les fondemens
De notre vaſte Monarchie,
Peut-être même avant ce tems:
Vous tous, monumens vénérables,
Des lumières de nos ayeux,
Que des Philoſophes coupables
Voudroient avilir à nos yeux,
Mon Dieu, dans ces jours déplorables

nemens; voyez-le donc cet affreux deſpotiſme, là où il eſt en effet, dans ce prétendu ſanctuaire de la Juſtice & des Loix, où regne l'égoiſme ſous le nom d'eſprit de corps, où l'on ſe dit patriote, quand on n'eſt que factieux, & d'où ſortent ces effrayants réquiſitoires où indépendamment de mille abſurdités qu'on y érige en maximes, il n'y a peut-être pas une aſſertion qui ne ſoit un attentat à la liberté nationale, & ces odieuſes dénominations contre des citoyens vraîment reſpectables qui ont commis le crime irrémiſſible de ne pas penſer comme des Magiſtrats, & de voir les abus où il y en a réellement tant. --- Dites-moi s'il y a vengeance plus à craindre que celle des Parlemens? Ils en ſavent quelque choſe ceux qui, ſous le feu Roi, accepterent des places dans les nouveaux Tribunaux. O Vous, ſon Succeſſeur, Prince vraiment bienfaiſant, qui fûtes déterminé à rétablir l'ancienne Magiſtrature par un Miniſtre ſeul, qui vouloit ſe venger de votre Ayeul, en détruiſant ſon ouvrage, vous voyez comme elle a été reconnoiſſante de ce bienfait; voyez auſſi quels embarras on Vous a préparés, en faiſant trouver l'infamie où l'on ne devroit voir que zele, honneur & dévouement.

Que j'ai tremblé pour votre ſort !
J'ai crû que ſans aucun effort,
Ce vieux, cet antique édifice,
Si noble, ſi majeſtueux,
Qu'ils appellent avec malice
Coloſſe informe & ténébreux,
Alloit crouler... Main ſacrilège
Qui voulez faire notre bien,
Mais en ôtant au Citoyen
L'heureux, le rare privilège
De voir comme on voyoit jadis
Dans le bon ſiècle d'Amadis,
Arrêtez... Fidelle aux maximes
Du Créole D****
Qui fier de ſes œuvres ſublimes
Y met le ſceau par ſon exil, (6)

(6) *Res ſacra miſer ;* oui ſans doute ſi le Conſeiller dont il eſt ici queſtion n'avoit mérité ſa trop tardive diſgrace par des excès que ſa compagnie ne peut trop déſavouer, quoique par une fatalité bien inconcevable, cette même compagnie, qui dans les ſociétés ſavoit ſi bien l'apprécier, ait fini par les partager, excès qui ont eu & qui ont encore les plus funeſtes conſéquences. Cet homme d'ailleurs eſt fier d'avoir provoqué l'indignation de ſon Souverain, il ſe regarde, & combien d'imbécilles le regardent de même, comme le martyr de la bonne cauſe, la victime du Patriotiſme ? comparez ſa conduite à la repréſentation des ordres du Roi, à celle de l'Avocat-Général du Parlement de Toulouſe, quelle différence ! quelle dignité, quelle nobleſſe, quelle délicateſſe même dans la

Une compagnie *unanime* (7)
Jalouſe de gagner l'eſtime
Des Procureurs du Parlement (8)
Et de Meſſieurs de la Bazoche (9)

reſpectueuſe ſoumiſſion de celui-ci ! Le Magiſtrat de Paris au contraire ſemble vouloir exciter une ſédition en ſa faveur, & compromettre tous ſes confréres. Voilà cependant l'homme, prêtant d'ailleurs au ridicule à tant d'égards, qui eſt venu à bout de ſubjuguer, de maîtriſer un Corps où l'on ne peut nier qu'il n'y ait beaucoup de lumières.

(7) Remarquez bien cette unanimité quand il s'agit de déſobéir à ſon Roi, & convenez que des Corps capables de donner de tels exemples dans une Monarchie, ſont bien dangereux. « Ventre-ſaint-» gris, diroit ici le bon Henry, je puis réformer, ſupprimer des » Corps Militaires, de la bravoure & de la fidélité deſquels je n'eus » jamais qu'à me louer, & dont les Chefs m'avoient auſſi donné une » Finance, & je ne pourrai réformer, modifier même des Corps de » Robins qui me tracaſſent ſans relâche, qui trompent mon » peuple, cherchent à l'indiſpoſer contre moi, & font même un » crime à mes Officiers de me reſter fideles ! »

(8) Plaignons ceux qui doivent perdre par le nouveau plan mais n'oublions jamais que l'intérêt de quelques particuliers ne peut balancer l'intérêt général.

(9) Oh ! pour MM. les Clercs, moins il en reſtera à Paris, plus il en refluera dans les campagnes, leur pays natal pour la plupart, tant mieux. Je ſais qu'il y en a parmi eux de très-élégants, très-bien tournés, bien *farreaux*; il y a ſans doute de la barbarie à enlever à la Capitale des perſonnages de cette importance; mais il faut avouer auſſi qu'ils ſont un peu mutins, inſolents & tapageurs, & en vérité il faut bien faire quelque ſacrifice à la tranquillité publique, duſſent ſouffrir de leur abſence quelques Couturieres, Ravaudeuſes & Filles de boutique.

Par ſon généreux dévoûment;
S'oppoſe à vos coups, vous accroche
Par un arrêté tout drôlet
Fait en douze heures, ſi bien fait
Qu'il réunit tous les ſuffrages.... (10)
O bravo, diſent tous les ſages,
Bravo, Meſſieurs du Châtelet.

(10) Toute plaiſanterie à part, les gens ſenſés auroient déſiré que le Châtelet, puiſqu'il vouloit faire un Arrêté, en eût ſupprimé le préambule, & l'eût commencé au mot *conſidérant*..... Sa profeſſion de foi n'en auroit pas été moins clairement exprimée, & c'étoit tout ce qu'il devoit faire, puiſqu'il ſe croyoit obligé de donner au Parlement cette preuve de ſon dévouement....